

Création de nouvelles unités de recherche (U5) à l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur souhaite créer un nombre limité de nouvelles unités de recherche (U5) sur son campus parisien. L'appel à projets est ouvert à tous les chercheurs statutaires (quelle que soit leur affiliation, Pasteur ou OREX) travaillant à plein temps (ou avec une affectation principale à l'Institut Pasteur) sur le campus depuis au moins 2 ans, et ayant soutenu leur thèse il y a plus de 8 ans (les plus jeunes pourront poser leur candidature aux appels à projets G5). Les unités seront créées pour une période de 5 ans, et seront composées d'un maximum de 6 personnes. A l'issue des 5 ans les responsables pourront postuler à la création d'une unité classique.

Dans un premier temps, avant le **13 décembre 2019**, les candidats devront envoyer à l'adresse U5-2019@pasteur.fr une lettre d'intention en anglais (format pdf), organisée de la manière suivante : 1) page de garde avec le nom du/de la candidat/e et le nom de la future unité. 2) une page de présentation et résumé des activités passées et en cours 3) une page de projet 4) un CV avec liste complète des publications. La trame peut être téléchargée ci-dessous. Les directeurs d'unité et de département des candidats devront envoyer séparément leur avis sur la candidature à U5-2019@pasteur.fr. Les lettres d'intention seront examinées par le CODIS, et sélectionnées selon les critères de qualité internationale habituels, ainsi que d'adéquation aux priorités stratégiques et aux thématiques de l'Institut Pasteur. Il est rappelé que l'Institut Pasteur souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, en particulier à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les candidats présélectionnés seront informés **mi-janvier 2020** et invités à présenter un dossier complet avant le **15 mars 2020**, selon une trame fournie. Ils seront auditionnés par le Conseil Scientifique lors de sa réunion de juin 2020. Entre temps des rapports d'évaluation seront demandés à des experts adhoc externes.

Le package associé aux U5 inclut un poste technique par mobilité interne, une éventuelle dotation d'équipement en fonction de la situation spécifique de chaque candidat, un budget annuel de fonctionnement selon les modalités en vigueur, une prime de direction et un poste d'assistant(e) à temps partiel.

Les candidat(e)s non-retenu(e)s à l'une ou l'autre des 2 étapes devront laisser passer un appel à projets avant de se représenter.

Les questions doivent être adressées à : U5-2019@pasteur.fr

Trame lettre d'intention : http://webcampus.pasteur.fr/jcms/c_780255/fr/2018-u5-call-loi-form